



TERRITOIRE
PAYS
SALONNAIS
—

**COMPTE RENDU
CONSEIL DE TERRITOIRE**

Lundi 13 juillet 2020
Séance à 18h30

SALON DE PROVENCE
281 Boulevard Maréchal FOCH

APPEL

Secrétaire de séance : M. David YTIER

❖ **Etaient présents à cette Assemblée :**

André BERTERO, Marylène BONFILLON, Jean-Pierre CESARO, Hélène GENTE-CEAGLIO, Philippe GINOUX, Philippe GRANGE, Yannick GUERIN, Olivier GUIROU, Nicolas ISNARD, Didier KHELFA, Stéphane LE RUDULIER, Michel MILLE, Christian NERVI, Henri PONS, Anne REYBAUD, Michel ROUX, Franck SANTOS, Marie-France SOURD, Yves WIGT, David YTIER.

❖ **Etaient représentés à cette Assemblée :**

Pascal MONTECOT donne pouvoir à Franck SANTOS.

❖ **Etaient absents et excusés :**

OUVERTURE DE LA SEANCE

Conformément à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, le quorum est fixé au tiers des membres présents.
Le quorum étant atteint, le Conseil de Territoire a pu valablement délibérer.

DELIBERATIONS

1. INSTALLATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE ET DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves WIGT, Doyen d'âge, qui a déclaré les membres du Conseil de Territoire du Pays Salonais cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
Le Conseil de Territoire désigne le benjamin de l'assemblée, M. David YTIER, secrétaire de séance.
Le Conseil de Territoire a désigné Mme Anne REYBAUD et M. Stéphane LE RUDULIER comme Assesseurs.

2. ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL DE TERRITOIRE

Les membres du Conseil de territoire sont invités à élire le Président, par vote à bulletins secrets, sous la présidence de M. Yves WIGT, Doyen d'âge.

Après appel à candidatures au poste de Président, seul M. Nicolas ISNARD se présente candidat.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas participé au vote: 0

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne: 21

Nombre de bulletins blancs: 0

Nombre de bulletins nuls: 0

Nombre de suffrages exprimés: 21

Majorité absolue : 11

Suffrages obtenus : 21

Monsieur Nicolas ISNARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au 1^{er} tour a été proclamé Président du Conseil de Territoire et immédiatement installé.

3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- FIXE le nombre de Vice-Présidents à six.

- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire à signer la présente délibération.

4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Le Conseil de Territoire du Pays Salonais a été invité à procéder à l'élection des Vice-Présidents par vote à bulletins secrets.

La majorité absolue est nécessaire aux deux premiers tours et si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour, l'élection aura alors lieu à la majorité relative. La majorité absolue est calculée sur les suffrages exprimés.

Conformément à l'article 10 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19, un conseiller métropolitain peut se voir confier jusqu'à deux procurations.

Il est procédé à l'élection des six Vice-Présidents.

Les candidats sont les suivants : au poste de Premier Vice-Président M. Olivier Guirou, au poste de deuxième Vice-président M. Michel Mille, au poste de troisième Vice-président Mme Hélène Gente-Ceaglio, au poste de quatrième Vice-Président M. David Ytier, au poste de cinquième Vice-Président M. Stéphane Le Rudulier et au poste de sixième Vice-président M. Yannick Guerin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants pour les 6 Vice-Présidents ci-dessous :

1^{er} Vice-Président : M. Olivier Guirou

2^{ème} Vice-Président : M. Michel Mille

3^{ème} Vice-Président : Mme Hélène Gente Ceaglio

4^{ème} Vice-Président : M. David Ytier

5^{ème} Vice-Président : M. Stéphane Le Rudulier

6^{ème} Vice-Président : M. Yannick Guerin

1^{er} Tour :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas participé au vote : 0

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne : 21

Nombre de Bulletins blancs : 0

Nombre de Bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 21

Majorité absolue : 11

Suffrages obtenus : 21

En conséquence, le Conseil de Territoire du Pays Salonais :

- DECLARE que Monsieur Olivier GUIROU est élu 1^{er} Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais regroupant les communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- DECLARE que Monsieur Michel MILLE est élu 2^{ème} Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais regroupant les communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- DECLARE que Madame Hélène GENTE-CEAGLIO est élue 3^{ème} Vice-Présidente du Conseil de Territoire du Pays Salonais regroupant les communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues et est immédiatement installée dans ses fonctions.

- DECLARE que Monsieur David YTIER est élu 4^{ème} Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais regroupant les communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- DECLARE que Monsieur Stéphane LE RUDULIER est élu 5^{ème} Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais regroupant les communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues et est immédiatement installé dans ses fonctions.

- DECLARE que Monsieur Yannick GUERIN est élu 6^{ème} Vice-Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais regroupant les communes d'Alleins, Aurons, Berre-l'Étang, Charleval, Eyguières, la Barben, la Fare les Oliviers, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Rognac, Saint-Chamas, Salon-de-Provence, Sénas, Velaux, Vernègues et est immédiatement installé dans ses fonctions.

5. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL EN VERTU DE L'ARTICLE L 1111-1-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- PREND ACTE que Monsieur le Président a donné lecture de la charte de l'élu local et a remis copie de celle-ci à tous ses membres ainsi que copies des dispositions de la sous-section 4 de la section 2 du chapitre V du titre 1^{er} « Etablissements Publics de Coopération Intercommunale » et des articles auxquels il est fait référence dans ces dispositions.

- AUTORISE Monsieur le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais à signer la présente délibération.

6. DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS SALONAI

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire du Pays Salonais à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- DONNE son accord sur le rapport au Conseil de la Métropole intitulé « Délégation de compétences du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence au Conseil de Territoire du Pays Salonais ».

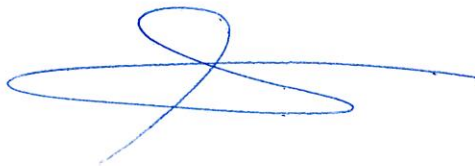
- AUTORISE le Président du Conseil de Territoire du Pays Salonais, ou son représentant, à signer tout acte et à prendre toute disposition concourant à la bonne exécution de la présente délibération.
- PRECISE que la présente délibération sera notifiée à la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le Président clôt la séance à 19h25.

A SALON DE PROVENCE, le treize juillet deux mille vingt.

Nicolas ISNARD,

Président du Conseil de Territoire

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.